



Dans le cadre de l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et le décret n°2021-1311 du 07 octobre 2021 portant réforme aux règles de publicité des actes pris par les collectivités

Dématérialisation de la publicité des actes

Délibérations du Conseil communautaire
du 27 Mars 2025

Mise en ligne le 04 avril 2025

Ordre du jour :

Général	Mise en place de la fongibilité des crédits en M 57 en section de fonctionnement et d'investissement.	2025-008	Approuvé à l'unanimité
Général	Subventions aux associations	2025-009	Approuvé à la majorité (1 abstention)
Général	Mise à jour et création des autorisations de programme et autorisation d'engagement	2025-010	Approuvé à l'unanimité
Général	Vote des taux d'imposition 2025	2025-011	Approuvé à l'unanimité
Général	Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)	2025-012	Approuvé à l'unanimité
Général	Budget primitif 2025 budget principal	2025-013	Approuvé à l'unanimité
Général	Convention de Pacte territorial - France Rénov' (PIG) Amélioration de l'habitat privé sur le territoire de la Communauté de communes Terre de Picardie	2025-014	Approuvé à l'unanimité
Général	Plan d'Action commun en matière de Mobilité Solidaire (PAMS) du Bassin de mobilité Grand Amiénois - Grand Roye	2025-015	Approuvé à l'unanimité
Assainissement	Budget primitif 2025 – Budget annexe SPAC	2025-016	Approuvé à l'unanimité
Assainissement	Budget primitif 2025-Budget annexe SPANC	2025-017	Approuvé à l'unanimité
EVD	Mise en place de la filière à Responsabilité Elargie du Producteur des déchets issus de Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment au sein de la déchèterie communautaire et signature du Contrat relatif à la prise en charge des déchets issus de produits et matériaux de construction du bâtiment collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets avec les différents éco-organismes pour la période 2023-2027	2025-018	Approuvé à l'unanimité

DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 27 mars 2025

Date de la convocation : 20 mars 2025

Date d'affichage : 04 avril 2025

Délibération n°2025-008 : Mise en place de la fongibilité des crédits en M 57 en section de fonctionnement et d'investissement.

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 42

Suppléants représentant leurs titulaires : 1

Titulaires ayant donné pouvoir : 8

Titulaires absents ou excusés : 18

Votants :

- pour : 51
- contre :
- abstention :

Le 27 mars deux mil vingt-cinq, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 20 mars, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions à Rosières en Santerre

Titulaires présents : D. DOMONT, X. PALPIED, F. LEROY, JM. SAILLY, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, Ph. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, M. BAILLON, B. ETEVE, P. KACZMAREK, J. NORMAND, F. RUBIN, J. P. AVENEL, R. NIETO, V. VANNEUFVILLE, C. LEBRUN, L. PATTE, K. VERQUEREN, R. BILLORE, D. POTEL, F. MASSIAS, C. FOURNET, C. BALCONE, JC. LOUVET, S. DECROIX, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, D. PIOCHE, H. TRIENTZ, L. MAILLE, A. MARECHAL, C. BEAUFILS, D. PRONNIER, J. GENEAU DE LAMARLIERE, G. CARON.

Suppléants représentant leurs titulaires : D. DAUMONT (suppléant de A. COQUART)

Titulaires ayant donné pouvoir : D. JACOB à L. MAILLE, M. CRAPPIER à A. MARECHAL, C. NEVOU à F. LEROY, L. KUSNIERAK à T. LINEATTE, G. SCIASCIA à B. ETEVE, A. DEVAUX à JC. LOUVET, R. VENTELON à G. CARON, E. PROOT à M. LELEU

Titulaires absents ou excusés : D. JACOB, A. COQUART, L. POTIER, M. CRAPPIER, A. BEAUVOIS, JL. MAILLARD, G. GUILLEMONT, JN. CAZE, C. NEVOU, L. KUSNIERAK, P. VALLEE, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, A. DEVAUX, R. VENTELON, D. MESSIO, E. PROOT, C. ROUVROY, J. BROQUET.

Secrétaire de séance : T. LINEATTE

Objet : Mise en place de la fongibilité des crédits en M 57 en section de fonctionnement et d'investissement.

La séance ouverte,

Monsieur le président informe le conseil communautaire que suite au passage à la nouvelle nomenclature comptable M 57, celle-ci a été conçue pour mieux identifier les compétences susceptibles d'être exercées par les collectivités territoriales.

La M 57 apporte une souplesse nouvelle en matière de virements de crédits : l'organe délibérant peut déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Parmi les autres changements d'importance, figure la gestion des dépenses imprévues en autorisation de programme et autorisation d'engagement.

Ces autorisations, limitées à 2 % des dépenses réelles de chacune des sections, ne donnent pas lieu à exécution et ne comportent pas de crédits de paiement. Par conséquent, ces chapitres ne participent pas à l'équilibre budgétaire des deux sections qui s'apprécient en tenant compte des seuls crédits de paiement (les dépenses imprévues n'ont pas besoin d'être financées par des recettes budgétaires).

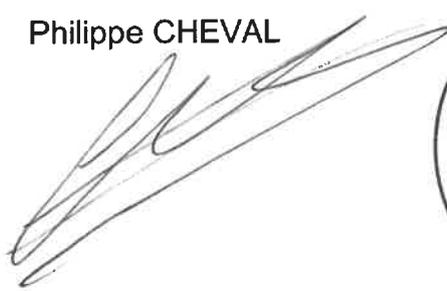
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le président et en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- D'autoriser Monsieur le président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président

Philippe CHEVAL



Le secrétaire de Séance

Thierry LINEATTE



DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 27 mars 2025

Date de la convocation : 20 mars 2025

Date d'affichage : 04 avril 2025

Délibération n°2025-009 : Subventions aux associations

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 42

Suppléants représentant leurs titulaires : 1

Titulaires ayant donné pouvoir : 8

Titulaires absents ou excusés : 18

Votants :

- pour : 50
- contre :
- abstention : 1 (R. BILLORE)

Le 27 mars deux mil vingt-cinq, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 20 mars, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions à Rosières en Santerre

Titulaires présents : D. DOMONT, X. PALPIED, F. LEROY, JM. SAILLY, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, Ph. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, M. BAILLON, B. ETEVE, P. KACZMAREK, J. NORMAND, F. RUBIN, J. P. AVENEL, R. NIETO, V. VANNEUFVILLE, C. LEBRUN, L. PATTE, K. VERQUEREN, R. BILLORE, D. POTEL, F. MASSIAS, C. FOURNET, C. BALCONE, JC. LOUVET, S. DECROIX, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, D. PIOCHE, H. TRIENTZ, L. MAILLE, A. MARECHAL, C. BEAUFILS, D. PRONNIER, J. GENEAU DE LAMARLIERE, G. CARON.

Suppléants représentant leurs titulaires : D. DAUMONT (suppléant de A. COQUART)

Titulaires ayant donné pouvoir : D. JACOB à L. MAILLE, M. CRAPPIER à A. MARECHAL, C. NEVOU à F. LEROY, L. KUSNIERAK à T. LINEATTE, G. SCIASCIA à B. ETEVE, A. DEVAUX à JC. LOUVET, R. VENTELON à G. CARON, E. PROOT à M. LELEU

Titulaires absents ou excusés : D. JACOB, A. COQUART, L. POTIER, M. CRAPPIER, A. BEAUVOIS, JL. MAILLARD, G. GUILLEMONT, JN. CAZE, C. NEVOU, L. KUSNIERAK, P. VALLEE, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, A. DEVAUX, R. VENTELON, D. MESSIO, E. PROOT, C. ROUVROY, J. BROQUET.

Secrétaire de séance : T. LINEATTE

Objet : Subventions aux associations

La séance ouverte,

Le président propose de verser les subventions suivantes pour 2025 :

ORGANISMES BENEFICIAIRES	OBJET	SUBVENTION 2025
COMITE JUMELAGE EDEMISSEN	Echange culturel avec Edemissen	1 500 €
	25eme anniversaire de la chorale Doremissen	
	Réception club de football Edemissen	
ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE	Fonctionnement annuel	92 000 €
OFFICE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS DE CHAULNES	METAL FEST	1 000 €
	TREMLIN MUSICAL	500 €
	OVERDRIVE	1 500 €
	FUGU CHAULNES	500 €
SOCIETE DE MUSIQUE LES AMIS REUNIS	Fonctionnement annuel	2 000 €
ASSOCIATION CERISE SUR LE PLATEAU	Festival convivial et rural 2025	1 200 €
SOCIETE DE LONGUE PAUME DE CHAULNES	Championnat de France 2x2 17/08/2025	1 000 €
LES PAUMISTES DE ROSIERES EN SANTERRE	Toumoi juin 2025 et 150 ans du club	1 500 €
TENNIS CLUB DE ROSIERES	Anniversaire 50 ans du club	500 €
TOTAL SUBVENTIONS CULTURELLES		103 200 €
ORGANISMES BENEFICIAIRES	OBJET	SUBVENTION 2025
SARCOM DEVELOPPEMENT	Fonctionnement annuel	14 000 €
TRESORS DU SANTERRE MARCHES DU TERROIR	Fonctionnement annuel	1 500 €
PARTENAIRES DU SANTERRE	Fonctionnement annuel	1 500 €
TOTAL SUBVENTIONS ECO		17 000 €
ORGANISMES BENEFICIAIRES	OBJET	SUBVENTION 2025
AIR	Fonctionnement annuel	25 000 €
TOTAL SUBVENTIONS EVD		25 000 €
ORGANISMES BENEFICIAIRES	OBJET	SUBVENTION 2025
ECOLE PRIVEE SAINTE FAMILLE	Fonctionnement annuel**	134 703,28 €
TOTAL SUBVENTIONS SCOLAIRE		134 703,28 €
ORGANISMES BENEFICIAIRES	OBJET	SUBVENTION 2025
ASSOCIATION ST JEAN	Fonctionnement annuel (1,45 €/hab)*	25 811 €
ASSOCIATION ADMR DE NESLE	Fonctionnement annuel (1,45 €/hab)*	1 442 €
TOTAL SUBVENTION SOCIAL		27 253 €
ORGANISMES BENEFICIAIRES	OBJET	SUBVENTION 2025
MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION	Fonctionnement annuel	14 581,60
TOTAL SUBVENTION SERVICE GENERAL		14 581,60
TOTAL		321 737,88 €
Légende:		
* le montant de ces subventions pourra être recalculé en cours d'année en fonction de l'évolution des statistiques démographiques communiquées par l'Insee.		
** le montant de la subvention à l'Ecole Sainte Famille sera recalculée en fonction des barèmes départementaux dès qu'ils seront connus.		

Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, Robert BILLORE, Président de l'Ecole de Musique Intercommunale et délégué communautaire décide de ne pas prendre part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à la majorité (1 abstention) les subventions et autorise le président à signer tout document permettant l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président

Philippe CHEVAL



Le secrétaire de Séance

Thierry LINEATTE

DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 27 mars 2025

Date de la convocation : 20 mars 2025

Date d'affichage : 04 avril 2025

Délibération n°2025-010 : Mise à jour et création des Autorisations de programme et autorisation d'engagement.

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 42

Suppléants représentant leurs titulaires : 1

Titulaires ayant donné pouvoir : 8

Titulaires absents ou excusés : 18

Votants :

- pour : 51
- contre :
- abstention :

Le 27 mars deux mil vingt-cinq, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 20 mars, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions à Rosières en Santerre

Titulaires présents : D. DOMONT, X. PALPIED, F. LEROY, JM. SAILLY, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, Ph. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, M. BAILLON, B. ETEVE, P. KACZMAREK, J. NORMAND, F. RUBIN, J. P. AVENEL, R. NIETO, V. VANNEUFVILLE, C. LEBRUN, L. PATTE, K. VERQUEREN, R. BILLORE, D. POTEL, F. MASSIAS, C. FOURNET, C. BALCONE, JC. LOUVET, S. DECROIX, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, D. PIOCHE, H. TRIENTZ, L. MAILLE, A. MARECHAL, C. BEAUFILS, D. PRONNIER, J. GENEAU DE LAMARLIERE, G. CARON.

Suppléants représentant leurs titulaires : D. DAUMONT (suppléant de A. COQUART)

Titulaires ayant donné pouvoir : D. JACOB à L. MAILLE, M. CRAPPIER à A. MARECHAL, C. NEVOU à F. LEROY, L. KUSNIERAK à T. LINEATTE, G. SCIASCIA à B. ETEVE, A. DEVAUX à JC. LOUVET, R. VENDELON à G. CARON, E. PROOT à M. LELEU

Titulaires absents ou excusés : D. JACOB, A. COQUART, L. POTIER, M. CRAPPIER, A. BEAUVOIS, JL. MAILLARD, G. GUILLEMONT, JN. CAZE, C. NEVOU, L. KUSNIERAK, P. VALLEE, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, A. DEVAUX, R. VENDELON, D. MESSIO, E. PROOT, C. ROUVROY, J. BROQUET,

Secrétaire de séance : T. LINEATTE

Objet : Mise à jour et création des Autorisations de programme et autorisation d'engagement.

La séance ouverte,

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Pour engager des dépenses d'investissement et de fonctionnement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1ère année puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

La procédure des autorisations de programme/d'engagement et des crédits de paiement (AP/CP et AE/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire qui vise à planifier la mise en œuvre pluriannuelle de projets d'investissement et de fonctionnement sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.

Elle favorise la gestion sur plusieurs années des dépenses et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme et/ou d'engagement et crédits de paiement sont encadrés par des articles du CGCT et du code des juridictions financières.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les autorisations d'engagement (AE) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution d'une opération de la section de fonctionnement. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme et autorisations d'engagement. Le budget de N ne tient compte que des CP de l'année.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement.

Pour information, la somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme et d'engagement.

Les autorisations de programme et d'engagement ainsi que leurs révisions éventuelles sont présentées par le Président.

Elles sont votées par le Conseil communautaire :

- La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps.
- Les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du Conseil communautaire au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP et AE/CP.

· Toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération.

Le suivi des AP/CP et AE/CP est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire (budget primitif, décisions modificatives, compte administratif).

En début d'exercice budgétaire, les dépenses d'investissement rattachées à une autorisation de programme peuvent être liquidées et mandatées par le Président jusqu'au vote du budget (dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme).

Le Président informe l'Assemblée que dans le cadre des différentes opérations de construction présentées au budget primitif il est nécessaire de voter des autorisations de programme afin de limiter l'inscription des crédits budgétaires s'y afférents aux crédits de paiement.

Après consultation des différents acteurs de ces projets, le Président propose :

- Les autorisations de programme suivantes pour le budget principal et ses budgets annexes:

	Montant total de l'AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
AP N°3 : Elaboration du PLUI Article 202-01 : Frais de réalisation de documents d'urbanisme	400 000 €	16 750 €	138 200 €	73 662 €	114 188 €	57 200 €
AP N°4 : Diagnostic des systèmes d'assainissement Article 203 : Frais d'études	615 360 €		130 000 €	195 996 €	289 364 €	
AP N°6 : Travaux de rénovation du RPC de Méharicourt Article 2313-01 : travaux en cours	2 050 000 €		14 679 €	230 443 €	1 804 878 €	

	Montant total de l'AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
AP N°7 : Travaux médiathèque de Rosières (friche Maréchal)	4 350 000 €				
Article 2313-01 : travaux en cours		500 000 €	1 329 006 €	1 685 994 €	
Article 21848-01 : mobilier				395 000 €	
Article 21838-01 : matériel informatique				103 000 €	
Article 2188-01 : fonds documentaire				208 000 €	129 000 €

	Montant total de l'AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
AP N°8 : Travaux de construction du RPC d'Hypercourt Article 2313-01 : travaux en cours	5 558 000 €	37 992 €	1 500 000 €	2 125 000 €	1 765 008 €
Article 21841-01 : mobilier				130 000 €	

	Montant total de l'AP	CP 2025	CP 2026	CP 2027
AP N°9 : Travaux réhabilitation du réseau unitaire de Marchepot Misery Article 2313 : travaux en cours	500 000 €		400 000 €	100 000 €
AP N°10 : Travaux de reconstruction de la station d'épuration de Marchepot Article 2313 : travaux en cours	1 000 000 €		500 000 €	500 000 €

- Les autorisations d'engagement suivantes pour le budget principal :

	Montant total de l'AE	CP 2025	CP 2026
AE N°1 : Programmation culturelle : Article 6188-01	15 000 €	5 000 €	10 000 €
AE N°2 : Dépenses imprévues : Article 022-01	400 000 €	200 000 €	200 000 €

Il est précisé que le niveau de contrôle des crédits budgétaires retenu sera celui du chapitre sans opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve à l'unanimité cette mise à jour des autorisations de programme.
- approuve la clôture de l'AP N°4 et N°6.
- approuve la création de l'AP N°9 et N°10
- approuve la création des autorisations d'engagement.
- autorise le Président à signer tout document permettant l'exécution de ces opérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président

Philippe CHEVAL

Le secrétaire de Séance

Thierry LINEATTE



DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 27 mars 2025

Date de la convocation : 20 mars 2025

Date d'affichage : 04 avril 2025

Délibération n°2025-011 : Vote des taux d'imposition 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 42

Suppléants représentant leurs titulaires : 1

Titulaires ayant donné pouvoir : 8

Titulaires absents ou excusés : 18

Votants :

- pour : 51
- contre :
- abstention :

Le 27 mars deux mil vingt-cinq, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 20 mars, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions à Rosières en Santerre

Titulaires présents : D. DOMONT, X. PALPIED, F. LEROY, JM. SAILLY, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, Ph. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, M. BAILLON, B. ETEVE, P. KACZMAREK, J. NORMAND, F. RUBIN, J. P. AVENEL, R. NIETO, V. VANNEUFVILLE, C. LEBRUN, L. PATTE, K. VERQUEREN, R. BILLORE, D. POTEL, F. MASSIAS, C. FOURNET, C. BALCONE, JC. LOUVET, S. DECROIX, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, D. PIOCHE, H. TRIENTZ, L. MAILLE, A. MARECHAL, C. BEAUFILS, D. PRONNIER, J. GENEAU DE LAMARLIERE, G. CARON.

Suppléants représentant leurs titulaires : D. DAUMONT (suppléant de A. COQUART)

Titulaires ayant donné pouvoir : D. JACOB à L. MAILLE, M. CRAPPIER à A. MARECHAL, C. NEVOU à F. LEROY, L. KUSNIERAK à T. LINEATTE, G. SCIASCIA à B. ETEVE, A. DEVAUX à JC. LOUVET, R. VENTELON à G. CARON, E. PROOT à M. LELEU

Titulaires absents ou excusés : D. JACOB, A. COQUART, L. POTIER, M. CRAPPIER, A. BEAUVOIS, JL. MAILLARD, G. GUILLEMONT, JN. CAZE, C. NEVOU, L. KUSNIERAK, P. VALLEE, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, A. DEVAUX, R. VENTELON, D. MESSIO, E. PROOT, C. ROUVROY, J. BROQUET,

Secrétaire de séance : T. LINEATTE

Objet : Vote des taux d'imposition 2025

La séance ouverte,

Le président propose les taux d'imposition suivants pour l'année 2025 :

- Taxe d'habitation : 14.00%.
- Taxe Foncière Bâti : 8.93 %.
- Taxe Foncière non Bâti : 25.07 %.
- Cotisation Foncière des entreprises : 11.38 %.
- Fiscalité professionnelles de zone : 23.08 %.
- Fiscalité professionnelle éolienne : 24.91 %.
- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 14.50 %.

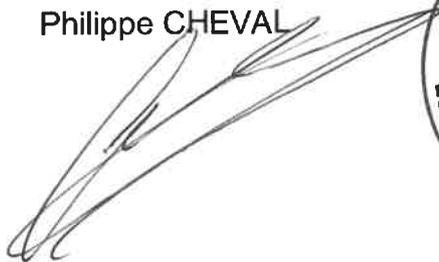
Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ces taux d'imposition pour l'année 2025 et charge le président :

- De notifier cette décision aux services préfectoraux.
- De transmettre, via la plate-forme « Démarches simplifiées », l'état 1259, dûment complété et visé, ainsi qu'une copie de la présente délibération et de son accusé de réception au titre du contrôle de légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président

Philippe CHEVAL



Le secrétaire de Séance

Thierry LINEATTE



DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 27 mars 2025

Date de la convocation : 20 mars 2025

Date d'affichage : 04 avril 2025

Délibération n°2025-012 : Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 42

Suppléants représentant leurs titulaires : 1

Titulaires ayant donné pouvoir : 8

Titulaires absents ou excusés : 18

Votants :

- pour : 51
- contre :
- abstention :

Le 27 mars deux mil vingt-cinq, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 20 mars, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions à Rosières en Santerre

Titulaires présents : D. DOMONT, X. PALPIED, F. LEROY, JM. SAILLY, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, Ph. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, M. BAILLON, B. ETEVE, P. KACZMAREK, J. NORMAND, F. RUBIN, J. P. AVENEL, R. NIETO, V. VANNEUFVILLE, C. LEBRUN, L. PATTE, K. VERQUEREN, R. BILLORE, D. POTEL, F. MASSIAS, C. FOURNET, C. BALCONE, JC. LOUVET, S. DECROIX, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, D. PIOCHE, H. TRIENTZ, L. MAILLE, A. MARECHAL, C. BEAUFILS, D. PRONNIER, J. GENEAU DE LAMARLIERE, G. CARON.

Suppléants représentant leurs titulaires : D. DAUMONT (suppléant de A. COQUART)

Titulaires ayant donné pouvoir : D. JACOB à L. MAILLE, M. CRAPPIER à A. MARECHAL, C. NEVOU à F. LEROY, L. KUSNIERAK à T. LINEATTE, G. SCIASCIA à B. ETEVE, A. DEVAUX à JC. LOUVET, R. VENDELON à G. CARON, E. PROOT à M. LELEU

Titulaires absents ou excusés : D. JACOB, A. COQUART, L. POTIER, M. CRAPPIER, A. BEAUVOIS, JL. MAILLARD, G. GUILLEMONT, JN. CAZE, C. NEVOU, L. KUSNIERAK, P. VALLEE, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, A. DEVAUX, R. VENDELON, D. MESSIO, E. PROOT, C. ROUVROY, J. BROQUET,

Secrétaire de séance : T. LINEATTE

Objet : Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

La séance ouverte,

Le président expose au Conseil communautaire que le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) est un outil d'analyse financière prospective. Il permet aux collectivités locales de planifier leurs investissements sur le long terme. Il est issu de l'application de la Loi NOTRE.

Dans cette analyse, le remboursement en capital de la dette n'est pas pris en considération car celui-ci doit être couvert par l'excédent de la section de fonctionnement. De même, les achats de matériels courant ne sont pas pris en considération car leur financement est couvert par les dotations aux amortissements donc par l'excédent de la section de fonctionnement.

Les recettes comprennent : le FCTVA, les subventions DETR, DSIL, Agence de l'eau etc...

Budget principal :

Projet		2025	2026	2027
Construction de la médiathèque de Rosières	Dépenses	2 392 000 €	129 000 €	0 €
	Recettes	986 000 €	60 000 €	0 €
	Reste à financer	1 406 000 €	69 000 €	0 €
Construction du RPC d'Hypercourt	Dépenses	1 500 000 €	2 125 000 €	1 765 008 €
	Recettes	696 000 €	986 000 €	782 960 €
	Reste à financer	804 000 €	1 139 000 €	982 048 €
Total restant à financer		4 400 048 €		

Budget annexe SPAC :

Projet		2025	2026	2027
Travaux réhabilitation du réseau unitaire Marcheplepot Misery	Dépenses		400 000 €	100 000 €
	Recettes		150 000 €	75 000 €
	Reste à financer		250 000 €	25 000 €
Travaux réhabilitation de la station de Marcheplepot Misery	Dépenses		500 000 €	500 000 €
	Recettes		75 000 €	75 000 €
	Reste à financer		425 000 €	425 000 €
Mise aux normes A2 station de Chaulnes	Dépenses	420 000 €		
	Recettes	315 000 €		
	Reste à financer	105 000 €		
Mise aux normes A2 station de Rosières	Dépenses	60 000 €		
	Recettes	45 000 €		
	Reste à financer	15 000 €		
Total restant à financer		1 245 000 €		

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) tel que présenté.

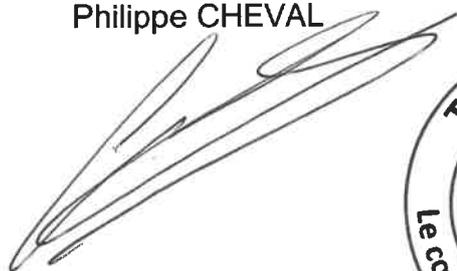
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président

Le secrétaire de Séance

Philippe CHEVAL

Thierry LINEATTE



DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 27 mars 2025

Date de la convocation : 20 mars 2025

Date d'affichage : 04 avril 2025

Délibération n°2025-013 : Budget primitif 2025 budget principal

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 42

Suppléants représentant leurs titulaires : 1

Titulaires ayant donné pouvoir : 8

Titulaires absents ou excusés : 18

Votants :

- pour : 51
- contre :
- abstention :

Le 27 mars deux mil vingt-cinq, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 20 mars, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions à Rosières en Santerre

Titulaires présents : D. DOMONT, X. PALPIED, F. LEROY, JM. SAILLY, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, Ph. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, M. BAILLON, B. ETEVE, P. KACZMAREK, J. NORMAND, F. RUBIN, J. P. AVENEL, R. NIETO, V. VANNEUFVILLE, C. LEBRUN, L. PATTE, K. VERQUEREN, R. BILLORE, D. POTEL, F. MASSIAS, C. FOURNET, C. BALCONE, JC. LOUVET, S. DECROIX, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, D. PIOCHE, H. TRIENTZ, L. MAILLE, A. MARECHAL, C. BEAUFILS, D. PRONNIER, J. GENEAU DE LAMARLIERE, G. CARON.

Suppléants représentant leurs titulaires : D. DAUMONT (suppléant de A. COQUART)

Titulaires ayant donné pouvoir : D. JACOB à L. MAILLE, M. CRAPPIER à A. MARECHAL, C. NEVOU à F. LEROY, L. KUSNIERAK à T. LINEATTE, G. SCIASCIA à B. ETEVE, A. DEVAUX à JC. LOUVET, R. VENDELON à G. CARON, E. PROOT à M. LELEU

Titulaires absents ou excusés : D. JACOB, A. COQUART, L. POTIER, M. CRAPPIER, A. BEAUVOIS, JL. MAILLARD, G. GUILLEMONT, JN. CAZE, C. NEVOU, L. KUSNIERAK, P. VALLEE, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, A. DEVAUX, R. VENDELON, D. MESSIO, E. PROOT, C. ROUVROY, J. BROQUET,

Secrétaire de séance : T. LINEATTE

Objet : Budget primitif 2025 budget principal

La séance ouverte,

Le président propose le budget primitif suivant :

Budget principal :

Section de fonctionnement.

Dépenses : 13 671 200 €

Recettes : 13 671 200 €

Section d'investissement.

Dépenses : 8 463 705 €

Recettes : 8 463 705 €

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le budget primitif 2025 budget principal tel que présenté.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président

Le secrétaire de Séance

Philippe CHEVAL

Thierry LINEATTE



DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 27 mars 2025

Date de la convocation : 20 mars 2025

Date d'affichage : 04 avril 2025

**Délibération n°2025-014 : Convention de Pacte territorial - France Rénov' (PIG)
Amélioration de l'habitat privé sur le territoire de la Communauté de
communes Terre de Picardie**

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 42

Suppléants représentant leurs titulaires : 1

Titulaires ayant donné pouvoir : 8

Titulaires absents ou excusés : 18

Votants :

- pour : 51
- contre :
- abstention :

Le 27 mars deux mil vingt-cinq, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 20 mars, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions à Rosières en Santerre

Titulaires présents : D. DOMONT, X. PALPIED, F. LEROY, JM. SAILLY, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, Ph. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, M. BAILLON, B. ETEVE, P. KACZMAREK, J. NORMAND, F. RUBIN, J. P. AVENEL, R. NIETO, V. VANNEUFVILLE, C. LEBRUN, L. PATTE, K. VERQUEREN, R. BILLORE, D. POTEL, F. MASSIAS, C. FOURNET, C. BALCONE, JC. LOUVET, S. DECROIX, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, D. PIOCHE, H. TRIENTZ, L. MAILLE, A. MARECHAL, C. BEAUFILS, D. PRONNIER, J. GENEAU DE LAMARLIERE, G. CARON.

Suppléants représentant leurs titulaires : D. DAUMONT (suppléant de A. COQUART)

Titulaires ayant donné pouvoir : D. JACOB à L. MAILLE, M. CRAPPIER à A. MARECHAL, C. NEVOU à F. LEROY, L. KUSNIERAK à T. LINEATTE, G. SCIASCIA à B. ETEVE, A. DEVAUX à JC. LOUVET, R. VENDELON à G. CARON, E. PROOT à M. LELEU

Titulaires absents ou excusés : D. JACOB, A. COQUART, L. POTIER, M. CRAPPIER, A. BEAUVOIS, JL. MAILLARD, G. GUILLEMONT, JN. CAZE, C. NEVOU, L. KUSNIERAK, P. VALLEE, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, A. DEVAUX, R. VENDELON, D. MESSIO, E. PROOT, C. ROUVROY, J. BROQUET,

Secrétaire de séance : T. LINEATTE

Objet : Convention de Pacte territorial - France Rénov' (PIG) Amélioration de l'habitat privé sur le territoire de la Communauté de communes Terre de Picardie

La séance ouverte,

Vu la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Revitalisation Rurale (OPAH-RR) signée le 07 septembre 2020 modifiée par avenants les 03 juin 2021 et 13 novembre 2024,

L'OPAH-RR Haute Somme et Terre de Picardie 2020-2025 a permis la prise en charge de 102 dossiers pour Terre de Picardie au 31/03/2025, dont 67 Économies d'énergie et 32 Autonomie soit 26 dossiers/an.

Le Pacte Territorial a vocation à succéder à l'OPAH-RR en cours sur le territoire et dès à présent à amplifier les niveaux de dynamique et de conseils aux usagers.

A travers le déploiement d'un Programme d'intérêt général Pacte territorial France Rénov' en complément de la convention OPAH-RR 2020-2025 en vigueur sur le territoire, il s'agit de mettre en œuvre les volets 1 & 2 du Pacte territorial France Rénov' (PIG) à compter du 1er février 2025 jusqu'à l'issue de l'OPAH-RR (14 septembre 2025).

Volet 1 - Dynamique territoriale auprès des ménages et des professionnels

Des missions relatives à la dynamique territoriale seront déployées :

- Missions relatives à la sensibilisation, la communication et l'animation auprès des ménages du territoire, tous publics confondus ;
- Missions relatives à la mobilisation en amont d'un projet de rénovation de l'habitat, particulièrement des ménages en situation de précarité énergétique, de perte d'autonomie ou de logement indigne, mobilisation du parc privé locatif et des syndicats de copropriétaires ;
- Missions relatives à la mobilisation des professionnels sur les thématiques de la rénovation de l'habitat (professionnels, du bâtiment, de l'immobilier, de l'accompagnement des ménages, etc.).

Volet 2 - Mise en œuvre de guichets d'information, de conseil et d'orientation des ménages

Des missions d'information, de conseil et d'orientation seront déployées :

- Les missions relatives à la mise en œuvre d'un service d'information et de conseil en matière de rénovation de l'habitat à destination des propriétaires occupants (en maison individuelle et en copropriété) et des propriétaires bailleurs (maison individuelle, monopropriété, appartement en copropriété).
- Les missions éligibles à une aide de l'Agence sont les suivantes : mise en place d'un service d'information de premier niveau, de conseil personnalisé et d'orientation à destination des propriétaires occupants et propriétaires bailleurs, syndicats de copropriétaires sur les thématiques de la rénovation énergétique, de l'accessibilité ou l'adaptation des logements et de la lutte contre l'habitat indigne. L'objectif est de disposer d'un point de contact physique périodique dans chaque EPCI. A cet effet, les permanences actuellement déployées dans le cadre de l'OPAH RR seront étendues à la commune d'Estrées-Deniécourt à raison d'une par mois.

Les montants prévisionnels des autorisations d'engagement de l'Anah pour l'opération sont de 5 917 € HT. Les montants prévisionnels des autorisations d'engagement du maître d'ouvrage pour l'opération sont de 11 834 € HT. Ces montants sont susceptibles d'évolution, notamment à l'issue de l'OPAH-RR actuelle qui a vocation à basculer vers le Pacte Territorial, lequel comportera à terme 3 volets d'intervention.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer la convention annexée à la présente délibération

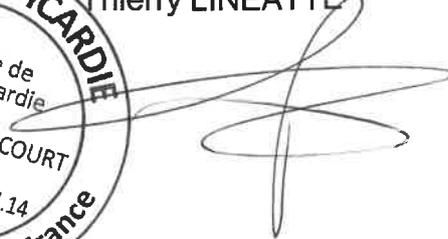
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président

Le secrétaire de Séance

Philippe CHEVAL

Thierry LINEATTE



DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 27 mars 2025

Date de la convocation : 20 mars 2025

Date d'affichage : 04 avril 2025

Délibération n°2025-015 : Plan d'Action commun en matière de Mobilité Solidaire (PAMS) du Bassin de mobilité Grand Amiénois - Grand Roye

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 42

Suppléants représentant leurs titulaires : 1

Titulaires ayant donné pouvoir : 8

Titulaires absents ou excusés : 18

Votants :

- pour : 51
- contre :
- abstention :

Le 27 mars deux mil vingt-cinq, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 20 mars, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions à Rosières en Santerre

Titulaires présents : D. DOMONT, X. PALPIED, F. LEROY, JM. SAILLY, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, Ph. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, M. BAILLON, B. ETEVE, P. KACZMAREK, J. NORMAND, F. RUBIN, J. P. AVENEL, R. NIETO, V. VANNEUFVILLE, C. LEBRUN, L. PATTE, K. VERQUEREN, R. BILLORE, D. POTEL, F. MASSIAS, C. FOURNET, C. BALCONE, JC. LOUVET, S. DECROIX, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, D. PIOCHE, H. TRIENTZ, L. MAILLE, A. MARECHAL, C. BEAUFILS, D. PRONNIER, J. GENEAU DE LAMARLIERE, G. CARON.

Suppléants représentant leurs titulaires : D. DAUMONT (suppléant de A. COQUART)

Titulaires ayant donné pouvoir : D. JACOB à L. MAILLE, M. CRAPPIER à A. MARECHAL, C. NEVOU à F. LEROY, L. KUSNIERAK à T. LINEATTE, G. SCIASCIA à B. ETEVE, A. DEVAUX à JC. LOUVET, R. VENTELON à G. CARON, E. PROOT à M. LELEU

Titulaires absents ou excusés : D. JACOB, A. COQUART, L. POTIER, M. CRAPPIER, A. BEAUVOIS, JL. MAILLARD, G. GUILLEMONT, JN. CAZE, C. NEVOU, L. KUSNIERAK, P. VALLEE, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, A. DEVAUX, R. VENTELON, D. MESSIO, E. PROOT, C. ROUVROY, J. BROQUET,

Secrétaire de séance : T. LINEATTE

Objet : Plan d'Action commun en matière de Mobilité Solidaire (PAMS) du Bassin de mobilité Grand Amiénois - Grand Roye

La séance ouverte,

Vu la délibération n°2020.02153 du Conseil régional du 9 décembre 2020, portant sur les orientations de la Région pour assurer ses nouveaux rôles d'autorité organisatrice et de chef de file de la mobilité introduits par la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM),
Vu la délibération n°2022.00164 du Conseil régional en date du 27 janvier 2022, portant sur la déclinaison de la Loi d'Orientation des Mobilités en Hauts-de-France,
La loi d'orientation des mobilités (LOM) demande aux régions, en binôme avec les départements, de piloter l'élaboration des plans d'actions communs en matière de mobilité solidaire (PAMS) afin que l'ensemble des acteurs d'un même bassin de mobilité se coordonnent mieux pour accompagner les personnes vulnérables dans leurs déplacements quotidiens, notamment pour accéder à l'emploi.

Ces plans visent à garantir une mobilité accessible et équitable pour tous, en particulier pour les personnes en situation de précarité, de handicap, de vulnérabilité sociale, les jeunes en apprentissage, les personnes à la recherche d'un emploi et les bénéficiaires de minima sociaux.

La LOM précise que les PAMS doivent intégrer plusieurs dimensions clés de la mobilité solidaire, telles que l'accessibilité financière, l'inclusion sociale, l'adaptation des services de transport aux besoins spécifiques et la promotion des modes de transport doux.

En Hauts-de-France, les Départements et la Région se sont accordés pour copiloter l'élaboration des PAMS dans chacun des 10 bassins de mobilité dont les contours ont été arrêtés en janvier 2022 .

Il a également été décidé d'élaborer en parallèle PAMS et contrats opérationnels de mobilité (COM) qui, eux, s'intéressent tout particulièrement aux moyens de faciliter les déplacements intermodaux ou encore à ceux permettant de relier tous les territoires aux réseaux structurants. Ainsi, en Hauts-de-France et, en particulier, dans le bassin de mobilité du Grand Amiénois –Grand Roye, il a été convenu d'élaborer conjointement ces deux documents. C'est une approche unique en France qui montre la volonté de ne pas traiter à part la mobilité des personnes les plus fragiles mais bien d'appréhender leurs difficultés dans le cadre plus large de la mobilité du quotidien de tous les habitants, les publics fragiles devant avant tout pouvoir également utiliser les services de transports de droit commun.

A l'issue de près de 2 ans d'échanges et de réflexions, le PAMS du Grand Amiénois – Grand Roye peut être signé par l'Etat, la Région, le Département de la Somme, Hauts-de-France Mobilités, les 7 autorités organisatrices de la mobilité (AOM) présentes sur ce bassin et par les 2 communautés de communes où la Région est AOM par substitution.

Pour assurer notamment le lien avec la démarche d'élaboration du COM, les autorités organisatrices de la mobilité (AOM), les communautés de communes où la Région est AOM par substitution et le syndicat mixte de coordination Hauts-de-France Mobilités sont venus compléter le noyau dur des copilotes et sont les autres signataires du PAMS. Plus précisément, ont ainsi été directement parties prenantes de la démarche

:

- Amiens Métropole,
- la Communauté de communes Avre-Luce-Noye,
- la Communauté de communes du Grand Roye
- la Communauté de communes Nièvre et Somme,
- la Communauté de communes du Pays du Coquelicot,

- la Communauté de communes Somme Sud-Ouest,
- la Communauté de communes Terre de Picardie,
- la Communauté de communes Territoire Nord Picardie
- et la Communauté de communes du Val de Somme.

Ce premier PAMS adopté en Hauts-de-France et au niveau national, met en particulier l'accent sur la nécessité de valoriser et de mieux faire connaître les nombreux dispositifs et services existants. En s'inscrivant dans la dynamique initiée lors de l'élaboration de ce document, les 16 actions retenues visent à renforcer l'écosystème de la mobilité solidaire et à poser les bases solides d'un partenariat pour mieux se coordonner, mutualiser les moyens, gagner en efficacité et garantir une mobilité solidaire et équitable.

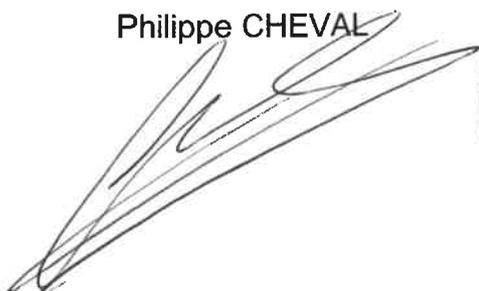
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer le Plan d'Action commun en matière de Mobilité Solidaire (PAMS) du Bassin de mobilité Grand Amiénois - Grand Roye annexé à la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président

Philippe CHEVAL



Le secrétaire de Séance

Thierry LINEATTE



DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 27 mars 2025

Date de la convocation : 20 mars 2025

Date d'affichage : 04 avril 2025

Délibération n°2025-016 : Budget primitif 2025 budget annexe du SPAC

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 42

Suppléants représentant leurs titulaires : 1

Titulaires ayant donné pouvoir : 8

Titulaires absents ou excusés : 18

Votants :

- pour : 51
- contre :
- abstention :

Le 27 mars deux mil vingt-cinq, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 20 mars, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions à Rosières en Santerre

Titulaires présents : D. DOMONT, X. PALPIED, F. LEROY, JM. SAILLY, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, Ph. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, M. BAILLON, B. ETEVE, P. KACZMAREK, J. NORMAND, F. RUBIN, J. P. AVENEL, R. NIETO, V. VANNEUFVILLE, C. LEBRUN, L. PATTE, K. VERQUEREN, R. BILLORE, D. POTEL, F. MASSIAS, C. FOURNET, C. BALCONE, JC. LOUVET, S. DECROIX, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, D. PIOCHE, H. TRIENTZ, L. MAILLE, A. MARECHAL, C. BEAUFILS, D. PRONNIER, J. GENEAU DE LAMARLIERE, G. CARON.

Suppléants représentant leurs titulaires : D. DAUMONT (suppléant de A. COQUART)

Titulaires ayant donné pouvoir : D. JACOB à L. MAILLE, M. CRAPPIER à A. MARECHAL, C. NEVOU à F. LEROY, L. KUSNIERAK à T. LINEATTE, G. SCIASCIA à B. ETEVE, A. DEVAUX à JC. LOUVET, R. VENTELON à G. CARON, E. PROOT à M. LELEU

Titulaires absents ou excusés : D. JACOB, A. COQUART, L. POTIER, M. CRAPPIER, A. BEAUVOIS, JL. MAILLARD, G. GUILLEMONT, JN. CAZE, C. NEVOU, L. KUSNIERAK, P. VALLEE, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, A. DEVAUX, R. VENTELON, D. MESSIO, E. PROOT, C. ROUVROY, J. BROQUET,

Secrétaire de séance : T. LINEATTE

Objet : Budget primitif 2025 budget annexe du SPAC

La séance ouverte,

Le président propose le budget annexe 2025 du SPAC suivant :

Budget annexe du SPAC :

Section de fonctionnement.

Dépenses : 2 219 200 €

Recettes : 2 219 200 €

Section d'investissement.

Dépenses : 1 869 800 €

Recettes : 1 869 800 €

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le budget primitif 2025 du budget annexe du SPAC tel que présenté.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président

Philippe CHEVAL

Le secrétaire de Séance

Thierry LINEATTE



Handwritten signature of Philippe CHEVAL.

Handwritten signature of Thierry LINEATTE.

DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 27 mars 2025

Date de la convocation : 20 mars 2025

Date d'affichage : 04 avril 2025

Délibération n°2025-017 : Budget primitif 2025 budget annexe du SPANC

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 42

Suppléants représentant leurs titulaires : 1

Titulaires ayant donné pouvoir : 8

Titulaires absents ou excusés : 18

Votants :

- pour : 51
- contre :
- abstention :

Le 27 mars deux mil vingt-cinq, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 20 mars, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions à Rosières en Santerre

Titulaires présents : D. DOMONT, X. PALPIED, F. LEROY, JM. SAILLY, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, Ph. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, M. BAILLON, B. ETEVE, P. KACZMAREK, J. NORMAND, F. RUBIN, J. P. AVENEL, R. NIETO, V. VANNEUFVILLE, C. LEBRUN, L. PATTE, K. VERQUEREN, R. BILLORE, D. POTEL, F. MASSIAS, C. FOURNET, C. BALCONE, JC. LOUVET, S. DECROIX, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, D. PIOCHE, H. TRIENTZ, L. MAILLE, A. MARECHAL, C. BEAUFILS, D. PRONNIER, J. GENEAU DE LAMARLIERE, G. CARON.

Suppléants représentant leurs titulaires : D. DAUMONT (suppléant de A. COQUART)

Titulaires ayant donné pouvoir : D. JACOB à L. MAILLE, M. CRAPPIER à A. MARECHAL, C. NEVOU à F. LEROY, L. KUSNIERAK à T. LINEATTE, G. SCIASCIA à B. ETEVE, A. DEVAUX à JC. LOUVET, R. VENTELON à G. CARON, E. PROOT à M. LELEU

Titulaires absents ou excusés : D. JACOB, A. COQUART, L. POTIER, M. CRAPPIER, A. BEAUVOIS, JL. MAILLARD, G. GUILLEMONT, JN. CAZE, C. NEVOU, L. KUSNIERAK, P. VALLEE, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, A. DEVAUX, R. VENTELON, D. MESSIO, E. PROOT, C. ROUVROY, J. BROQUET,

Secrétaire de séance : T. LINEATTE

Objet : Budget primitif 2025 budget annexe du SPANC

La séance ouverte,

Le président propose le budget annexe 2025 du SPANC suivant :

Budget annexe du SPANC :

Section de fonctionnement.

Dépenses : 75 750 €

Recettes : 75 750 €

Section d'investissement.

Dépenses : 5 800 €

Recettes : 5 800 €

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le budget primitif 2025 du budget annexe du SPANC tel que présenté.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président

Philippe CHEVAL

Le secrétaire de Séance

Thierry LINEATTE



DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 27 mars 2025

Date de la convocation : 20 mars 2025

Date d'affichage : 04 avril 2025

Délibération n°2025-018 : Mise en place de la filière à Responsabilité Elargie du Producteur des déchets issus de Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment au sein de la déchèterie communautaire et signature du Contrat relatif à la prise en charge des déchets issus de produits et matériaux de construction du bâtiment collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets avec les différents éco-organismes pour la période 2023-2027

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 42

Suppléants représentant leurs titulaires : 1

Titulaires ayant donné pouvoir : 8

Titulaires absents ou excusés : 18

Votants :

- pour : 51
- contre :
- abstention :

Le 27 mars deux mil vingt-cinq, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 20 mars, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions à Rosières en Santerre

Titulaires présents : D. DOMONT, X. PALPIED, F. LEROY, JM. SAILLY, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, Ph. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, M. BAILLON, B. ETEVE, P. KACZMAREK, J. NORMAND, F. RUBIN, J. P. AVENEL, R. NIETO, V. VANNEUFVILLE, C. LEBRUN, L. PATTE, K. VERQUEREN, R. BILLORE, D. POTEL, F. MASSIAS, C. FOURNET, C. BALCONE, JC. LOUVET, S. DECROIX, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, D. PIOCHE, H. TRIENTZ, L. MAILLE, A. MARECHAL, C. BEAUFILS, D. PRONNIER, J. GENEAU DE LAMARLIERE, G. CARON.

Suppléants représentant leurs titulaires : D. DAUMONT (suppléant de A. COQUART)

Titulaires ayant donné pouvoir : D. JACOB à L. MAILLE, M. CRAPPIER à A. MARECHAL, C. NEVOU à F. LEROY, L. KUSNIERAK à T. LINEATTE, G. SCIASCIA à B. ETEVE, A. DEVAUX à JC. LOUVET, R. VENTELON à G. CARON, E. PROOT à M. LELEU

Titulaires absents ou excusés : D. JACOB, A. COQUART, L. POTIER, M. CRAPPIER, A. BEAUVOIS, JL. MAILLARD, G. GUILLEMONT, JN. CAZE, C. NEVOU, L. KUSNIERAK, P. VALLEE, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, A. DEVAUX, R. VENTELON, D. MESSIO, E. PROOT, C. ROUVROY, J. BROQUET,

Secrétaire de séance : T. LINEATTE

Objet : Mise en place de la filière à Responsabilité Élargie du Producteur des déchets issus de Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment au sein de la déchèterie communautaire et signature du Contrat relatif à la prise en charge des déchets issus de produits et matériaux de construction du bâtiment collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets avec les différents éco-organismes pour la période 2023-2027

La séance ouverte,

En application de l'article L. 541-10-1 4° du code de l'environnement mettant en oeuvre le principe de la responsabilité élargie des producteurs pour les déchets issus des produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB), la prévention et la gestion des déchets de PMCB doivent être assurées par les metteurs sur le marché. Ces derniers doivent s'organiser soit par la mise en place d'un système individuel, soit collectivement au sein d'un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics, sur la base d'un cahier des charges venant définir réglementairement les objectifs et modalités de la filière.

La filière PMCB s'organise en deux catégories :

- La catégorie 1 concerne les produits et matériaux dits « inertes », à base de minéraux à l'exception du plâtre, du verre et des laines minérales ;
- La catégorie 2 concerne les produits et matériaux dits « non inertes » à base d'autres matériaux tels que le bois, le métal, le verre, les plastiques, le plâtre, les laines minérales...

Le cahier des charges de la filière à responsabilité élargie des producteurs de PMCB adopté par l'arrêté interministériel du 10 juin 2022 fixe pour l'année 2024 des objectifs de taux de collecte séparée de 82% pour la catégorie 1 et 53 % pour la catégorie 2, de taux de valorisation des déchets PMCB collectés séparément de 77% pour la catégorie 1 et 48 % pour la catégorie 2 et de taux de recyclage de 35 % pour la catégorie 1 et 39 % pour la catégorie 2 sur l'année 2024.

Ecomaison, Ecominero et Valobat, ont été agréés chacun par un arrêté du 30 septembre 2022 et Valdélia a été agréé par arrêté en date du 6 octobre 2022. A ce titre, Ecominero et Valobat prennent en charge la gestion des déchets de PMCB sur le périmètre de la catégorie 1 et Ecomaison, Valdélia et Valobat prennent en charge la gestion des déchets de PMCB sur le périmètre de la catégorie 2. Les éco-organismes prennent en charge les flux constitutifs des déchets issus de PMCB au prorata des quantités (en masse) de PMCB mis sur le marché par les producteurs ayant transféré leurs obligations de responsabilité élargie à chacun des éco-organismes par famille de produits.

Il est proposé de conclure un nouveau contrat : le Contrat relatif à la prise en charge des déchets issus de produits et matériaux de construction du bâtiment collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets pour la période 2023-2027, élaboré après concertation avec les associations représentant les élus et collectivités territoriales et les quatre éco-organismes précités.

Le Contrat a pour objet de définir les modalités opérationnelles et financières de la prise en charge par les éco-organismes pré-cités, de la gestion des déchets issus de PMCB, collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets (SPGD), ainsi

que des soutiens relatifs aux actions en faveur du réemploi des PMCB usagés, de la communication, et de l'accueil des professionnels.

Un exemple du contrat type est annexé au projet de délibération, le document établi avec la Communauté de Communes sera rédigé une fois la délibération transmise.

Le contrat détaille les conditions de collecte et les engagements des deux parties.

La mise en place de cette nouvelle REP permettra :

- d'enregistrer des recettes annuelles correspondant aux soutiens financiers des éco-organismes.

- d'éviter des couts de rotations par la prise en charge opérationnelle des déchets qui seront détournés.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

- APPROUVE le contrat relatif à la prise en charge des déchets de la filière bâtiment (REP PMCB),

- AUTORISE le Président à signer le contrat correspondant avec les éco-organismes agréés pour la REP PMCB ainsi que tout document nécessaire à son exécution et l'ensemble des documents nécessaires à sa bonne exécution ainsi que les éventuels avenants.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président

Le secrétaire de Séance

Philippe CHEVAL

Thierry LINEATTE

